



Remboursement par protection juridique

Par **philippe**, le **26/01/2013 à 11:34**

Bonjour,
Mon assurance protection juridique a accepté de prendre en charge une partie des règlements d'honoraires de mon avocat.
Cependant, elle me dit que pour me rembourser, il faut que l'avocat lui apporte la preuve qu'il a bien exécuté un travail.
Cette assurance a-t-elle le droit de demander un tel document ?
Merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **26/01/2013 à 14:27**

bjr,
il me semble normal quand vous demandez un remboursement vous apportiez la preuve de votre dépense.
cdt

Par **philippe**, le **26/01/2013 à 14:45**

Bonjour et merci pour votre réponse mais je n'ai pas très bien compris le sens de votre réponse en fait.
Si vous pouviez me la détailler.
Merci.